

Programme Life Nature « Rôle des genêts »

Life10Nat/FR/000197

Protection des sites de reproduction et réalisation d'actions novatrices et démonstratives favorables au Rôle des genêts

Protection of major breeding site, implementation of innovative
and demonstrative actions for French Corncrake



Coordinating beneficiary

Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Associated beneficiary

Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou (LPO Anjou)

Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP)





LIFE + Nature and Biodiversity

TECHNICAL APPLICATION FORMS

**Part B – technical summary and
overall context of the project**

SUMMARY DESCRIPTION OF THE PROJECT (Max. 3 pages; to be completed in English)

Project title: Conservation of major breeding sites, implementation of innovative and demonstrative actions for French Corncrake

Project objectives:

Context:

The Corncrake is listed as a priority species of the Birds Directive 2009/147/EC and considered as a priority species for funding under LIFE under the Ornithology Committee. Previous studies on this species include a Life project in 1994-96 by RSPB, with a section in France. An European Action Plan was prepared in 1996 and an international single species action plan was prepared in 2006. In 2005-2009 a national action plan was coordinated by LPO for France. Despite all these different conservation actions for this species over the past 20 years the French populations have continued to decline. In the mid 1970's, the French population was estimated at 2800 singing males, at the beginning of 1980's: 2200, and the 1990's: 1300. In 2009, the population was estimated to be 550 singing males, a decline of 80% in 35 years, or 50% in 20 years.

The conservation measures in the national restoration plan for the species aimed at the maintenance of wet alluvial grasslands are applied through the agri-environmental measures (AEM). In France, this tool is entirely based on voluntary uptake by farmers with no restriction of a minimum surface area. The content of the contracts appear to be too restrictive with regards to the amount of funding available for these measures. For this reason, they are not successful and particularly where there is no one to provide advice and information directly to the farmers. In this context, it quickly became clear that for the AEMs to be effective it was necessary that they were associated with strong habitat conservation action, particularly acquisition.

However, the purchasing of land is not enough if these sites are in areas where late mowing is not applied, or where there is the development of arable crops. Where the application of the species restoration plan has not been able to engage all the farmers in the area to participate in the agri-environmental measures, or to acquire the grasslands, the decline of the corncrake has continued in a number of sites.

Overall objective:

Today it is urgent to implement demonstrative and reproductive actions to conserve and restore the French breeding population of Corncrake and maintain her habitats. This can be done by purchasing land (and renting out with management prescriptions), development of conservation tools to protect the broods (a flight bar on the front of the mow which will force the birds to fly...) and by restoration of breeding habitat.

Moreover the project will analyse the reasons for the continuation of this decline of the Corncrake populations in France despite 20 years of AEMs. Proposals are needed for the improvement of the AEMs to make them more attractive for farmers and more effective for conservation.

The different actions in the programme are divided into the following targets:

1. Acquire areas of grassland suitable for Corncrake and put in place management measures dedicated to the conservation of Corncrake.
2. Carry out concrete management and restoration actions in grassland areas favourable to Corncrake, which can then be reproduced elsewhere.

3. Implement and promote effective measures for the protection of broods.
4. Improve the capacity of broods to leave the nest and survive mowing, evaluate the importance of different “refuge” habitats after mowing has taken place in order to improve the existing conservation measures.
5. Propose improvements to the AEM tools in order to make them more effective for conservation of Corncrake and more attractive to farmers.
6. Raise awareness amongst all the relevant stakeholders in the areas where the Corncrake is present in order to place the species at the centre of the discussion about the future of alluvial wet grasslands.

Actions and means involved :

As indicated in the introduction, the tools for the agri-environmental measures, principal axis of the Corncrake population conservation are nowadays not well adapted to achieve the objective of maintaining French populations, and certainly not their increase.

Thus, it is essential to evaluate precisely the role of the AEMs on the breeding habitats, to produce a national synthesis of the situation and a local analysis of the different available tools and their real impact (A06). A standardised database will allow the monitoring of and assessment in real time of the value of the agri-environmental measures for each site in order to improve the implementation of the AEMs (A07). This approach will provide concrete proposals to adapt future agri-environmental measures so that they are more attractive to farmers and more conservation effective.

On the other hand, the application of actions about the dispersion of the survivors (broods and adults) during the mowing period (Action A04) and the changes in the breeding habitat (Action A05) will provide concrete proposals to help guide changes in conservation management for the Corncrake.

Given the poor success of the attempts to reduce the decline of the French Corncrake population, it appears that today the acquisition of land will be a vital tool for the conservation of the species. To support this means of conservation, this project has included a plan for land purchase (actions A03, B01, B02, B03), management plans (Actions A01 and A02) and leasing with management prescription (Action B04). The legal protection of sites is also an effective means of assuring long term conservation of breeding sites and will be applied in specific cases (Action C05 and C06).

In addition to the AEMs and land acquisition, restoration and management of breeding habitats is essential. The project plans to carry out demonstrative and reproducible management for the maintenance and restoration of natural grasslands destroyed by poplar tree production or intensive agriculture (Actions C01 and C03), as well as “refuge” areas for the broods after mowing (Action C02). The development and test of a “flight bar” on the mowing machine (if it is conclusive) should improve the survival of the broods during the mowing (Action C03).

A major axe of the project is also communication about the importance of the conservation of the Corncrake and particularly awareness-raising involving the maximum possible numbers of local stakeholders concerned by the Corncrake and the different tools for its protection.

The reuse and promotion of the approach “l'éleveur et l'oiseau” (Animal breeders and birds; Action C04), production of a technical guide for favourable conservation measures for Corncrake (Action D05) and networking of the information coming out of this project (Action

E04) will be the major communication tools produced by the project. Beside these tools there will be meetings in the field (Action D04), a seminar at the end of the project (Action D08) and a number of other communication actions (actions D01, D02, D03, D05, D06, D07, D09).

Expected results

- Identification and acquisition of 60 hectares of grassland units which are favourable for corncrake.
- Implementation of management agreements for about 700ha of natural grassland
- Put in place legal tools for the designation of about 1 300 ha (Regional and local nature reserve).
- Conversion of 13 ha of old poplar and culture stands into grassland
- Maintenance of 2 ha of refuge zones for broods disturbed by mowing
- Implementation of compensation payment for use right for about 40 ha
- Protection of the brood by locate the « refuge » habitats after mowing by putting radio-transmitters on several tens of birds: mapping of the sites used after mowing, and measuring the threats to which corncrakes are exposed.
- Concrete proposals to make the AEM more attractive to farmers and more effective for the conservation of corncrakes.
- Creation and test of a standardised framework for a database for the collection and analysis of data to provide environmental and technical assessment of breeding sites for Corncrake. This tool should help with the monitoring of the evolution of agri-environmental measures: location, surface area, level of contract.
- Conserve the breeding habitats by increased knowledge on the changes in areas with grassland cover in relation to the agricultural practices through assessment and analysis of more than 200 land units, the equivalent of 500 ha of natural grassland with or without a contract for AEM
- Annual monitoring of the breeding population of corncrakes in France
- Monitoring and analysis of the chronology of mowing of sectors with contracts (EAM) and others with no contracts in order to measure the changes in the mowing dates and adapt them for future AEM.
- Evaluation of the survival rate, and the productivity compared to the effectiveness of measure proposed for moved parcels next to male singing points in order to identify the pertinence and effectiveness in both the short and long term of the actions proposed in this programme.
- Production and diffusion of 7 communication tools (website, brochure presenting the project, information letter, exhibition...)
- Organisation of 4 seminars and meetings to promote the results from the different parts of the programme, and to exchange savoir-faire with different partners and projected site managers.

Can the project be considered to be a climate change adaptation project? Yes

No

GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT

Name of the project area: Basses Vallées Angevines

Surface area (ha): 9 210 ha

EU protection status: SPA **X** **NATURA 2000 Code :** FR5210115

pSCI **X** **NATURA 2000 Code :** FR5200630

Other protection status according to national or regional legislation:

- zone humide d'importance internationale classée Site Ramsar (1995)
- Site inventorié en zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) en 1991 (PL 06 Code SFF 02047000 sur 8163 ha)
- Site inventorié en ZNIEFF : 3 de type 2 signalant de grands ensembles écologiques préservé et 7 ZNIEFF de type I signalant la présence d'espèces végétales et animales patrimoniales)
- procédure de réglementation des boisements (art. L 126 du Code Rural) interdisant notamment la plantation de peupliers sur plus de 3500 ha.

Main land uses and ownership status of the project area:

Le site est caractérisé par la dominance du secteur primaire, l'agriculture étant l'activité prédominante. Il s'agit d'une agriculture extensive basée sur une activité d'élevage : pâturage et fauche des prairies sur plus de 57% du site. La populiculture est la seconde activité, fortement développée après 1980, avec plus de 15%. Les cultures restent marginales et sont localisées sur les secteurs amont ou en périphérie du site. Les cours en représentent après 9% une part non négligeable ; sachant qu'en période annuelle d'inondation, ce sont les 2/3 du site qui se retrouve sous l'eau.

Utilisation du sol sur le périmètre des Basses Vallées Angevines

Habitats	Surface (ha)	Pourcentage
Prairies	6192	67
Peupleraies	1 404	15
Rivières	810	9
Cultures	226	2.5
Boisements	256	3
Friches	43	0.5
Boires et mares	74	1
Milieux artificiels	100	1
Ripisylves	84	1

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2a/2

La majeure partie du site est du domaine privé. Cependant, plus de 500 ha sont des propriétés communales. Les rivières Mayenne, Sarthe et Loir sont également du domaine public. Les activités de loisirs (chasse, pêche, ornithologie et autres activités de pleine nature) et le tourisme (essentiellement fluvial) sont un pôle d'activités socio-économiques non négligeable. Surfaces : SPA : 7 162 ha / pSCI : 9 189 ha

Scientific description of project area:

Situées aux portes d'Angers, les Basses Vallées Angevines forment avec les vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, le plus vaste ensemble de confluence du bassin de la Loire. L'ensemble occupe une superficie d'environ 7000 hectares constituée majoritairement de prairies naturelles inondables, de peupleraies et parcourue par un important réseau hydraulique. C'est un vase d'expansion naturel des crues, tant des crues provenant de l'amont que de l'aval (Loire), de plus de 200 millions de m³.

Les types de milieux rencontrés sur le site Natura 2000 « Basses Vallées Angevines, aval de la rivière Mayenne et Prairies de la Baumette » sont :

- des milieux ouverts caractérisés par des Prairies humides des zones alluviales ;
- des milieux d'eau douce caractérisés par des rivières lentes de plaine, des mares, boires et fossés et cours d'eau
- des milieux boisés caractérisés par un bocage dense à frêne, une ripisylve et des boisements alluviaux.

En l'état actuel des connaissances, on sait que le site héberge : 41 espèces animales et 6 habitats naturels d'intérêt européens.

Le site constitue un véritable réservoir de biodiversité tant pour la faune : oiseaux, poissons (zone de grossissement ou de frai), invertébrés, que pour la flore (groupements végétaux remarquables et nombre d'espèces protégées). Situées sur l'une des principales voies de migration des oiseaux en Europe, les Basses Vallées Angevines constituent une importante zone de halte migratoire pour les anatidés et limicoles mais aussi les passereaux paludicoles. En période de nidification, les prairies de vallées constituent des zones d'alimentation et/ou de reproduction privilégiée pour l'avifaune prairiale et elles sont surtout le principal site de nidification français du Rôle des genêts.

Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species / habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):

Situé sur l'une des principales voies de migration des oiseaux en Europe, les Basses Vallées Angevines constituent une importante zone de halte migratoire pour les anatidés (5 000 à 10 000 anatidés de janvier à avril dont Canard pilet *Anas acuta* (3500) et limicoles (régulièrement plus de 15 000 Barges à queue noire *Limosa limosa*) mais aussi les passereaux paludicoles (dont le rare et menacé Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola*). Les Basses Vallées Angevines sont surtout le principal site de nidification français du Rôle des genêts *Crex crex*. Alors que les derniers recensements (2008 et 2009) donnent une population avoisinant les 550 chanteurs en France, le site en accueille plus de 250 soit plus de 45% de la population nationale. Cette population est la seule qui soit restée à peu près stable en France même si les effectifs se maintiennent aujourd'hui plutôt à des niveaux inférieurs à la moyenne connue ces trente dernières années (330 chanteurs). Le site abrite également parmi les plus fortes populations françaises nicheuses de Tarier des près *Saxicola rubetra* (2000-2500 couples) et dans une moindre mesure de

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2a/3

Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus* (environ 1500 couples) Des mesures agro-environnementales y sont conduites depuis 1993.

IF YOUR PROJECT INVOLVES SEVERAL DISTINCT SUB-SITES, PLEASE FILL IN ONE FORM FOR EACH SUB-SITE

GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT

Name of the project area: Vallée de la Loire entre Les Ponts de Cé et Nantes

Surface area (ha): ..> 15000 ha

EU protection status: SPA **X** NATURA 2000 Code : .FR5212002
pSCI **X** NATURA 2000 Code : .FR5200622

Other protection status according to national or regional legislation:

- au niveau international :

- site inventorié en zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) en 1991 (PL11).

- au niveau national :

- site inventorié en ZNIEFF : 2 de type2 signalant de grands ensembles écologiques préservé et 22 ZNIEFF de type I signalant la présence d'espèces végétales et animales patrimoniales)

Main land uses and ownership status of the project area:

Agriculture extensive basée sur une activité d'élevage : pâturage et fauche des prairies. Populiculture.

La majeure partie du site est du domaine privé.

Scientific description of project area: la vallée de la Loire constitue un grand ensemble formé du lit mineur du fleuve et de son lit majeur (essentiellement dans la partie aval) comprenant des milieux diversifiés évoluant au rythme des variations hydrauliques saisonnières. Le lit majeur y est régulièrement submergé par les crues contribuant ainsi au maintien d'une activité restée extensive.

Les types de milieux rencontrés sur les sites Natura 2000 sont :

- des milieux ouverts caractérisés par des Prairies humides des zones alluviales ;
- des milieux d'eau douce caractérisés par le lit mineur du fleuve, berges, boires et annexes hydrauliques (mares et fossés)
- des milieux boisés caractérisés par un bocage dense à frêne, une ripisylve et des boisements alluviaux.

L'analyse de l'occupation du sol montre l'importance de la prairie qui correspond à 50% des surfaces du site. Les secteurs cultivés concernent 32% du territoire répartis entre les cultures (céréales, maïs) 16%, les cultures spécialisées (maraîchage, vignes, vergers) 10% et la sylviculture (populiculture essentiellement) 6%.

Cette prédominance de la prairie est liée au contexte de la zone inondable et aux conditions d'inondation qui rendent difficiles toute autre exploitation des terres.

Le site comporte 15 habitats d'intérêt communautaire dont deux prioritaires, 17 espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats et plus de 30 inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Le site constitue un véritable réservoir de biodiversité tant pour la faune : oiseaux, poissons, invertébrés, que pour la flore. La Loire est un véritable couloir de migration pour l'ensemble de cette biodiversité depuis son estuaire.

Situées sur l'une des principales voies de migration des oiseaux en Europe, la vallée de la Loire est une importante zone de halte migratoire pour les anatidés et les limicoles. En

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2a/5

période de nidification, les prairies et les marais de la vallée constituent des zones d'alimentation et/ou de reproduction privilégiée pour l'avifaune prairiale et de zones humides et elles sont, dans le prolongement des Basses Vallées Angevines, encore un site fréquenté annuellement par le Râle des genêts.

Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species / habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):

Situé sur l'une des principales voies de migration des oiseaux en Europe, la vallée de la Loire est une importante zone de transit et de halte migratoire pour les oiseaux, notamment anatidés et limicoles (régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau). Sur la trentaine d'espèces d'intérêt communautaire, 15 d'entre elles s'y reproduisent de manière certaine ou probable. Une trentaine d'espèces, bien que non inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, présentent des effectifs importants au niveau national ou régional. Il s'agit, soit d'espèces nicheuses typiques des milieux alluviaux et fluviaux (Bergeronnette printanière, Hirondelle de rivage, Tarier des prés), ou bien d'espèces migratrices. Parmi ces dernières, on retiendra celles qui atteignent ou dépassent les critères de la convention de RAMSAR : Vanneau huppé, Barge à queue noire, Canards pilet et souchet.

Dans la continuité des populations des Basses Vallées Angevines, la population de Râle des genêts s'y maintient et compte entre 20 et 40 mâles chanteurs. Des mesures agro-environnementales y sont mises en œuvre depuis 1994 pour préserver l'espèce. Malgré tout, la chute des effectifs s'est accélérée ces dernières années. Compte tenu de la proximité des sites et des échanges possibles au cours de la saison (liés aux crues tardives ou à l'avancement des dates de fauche), il est urgent d'agir sur la totalité de la population angevine.

GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT

Name of the project area: Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran

Surface area (ha): 7087,28 hectares

EU protection status: SPA **NATURA 2000 Code :** FR541-2005.

pSCI **NATURA 2000 Code :** FR 5400-472

Other protection status according to national or regional legislation:

- Le périmètre est désigné au titre de l'inventaire des Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux : ZICO PC 02
- Le périmètre contient 11 Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques ZNIEFF de type I et une de de type II

Main land uses and ownership status of the project area:

Le site est caractérisé par la dominance du secteur primaire, l'agriculture étant l'activité prédominante (4387,4 ha, soit 62 % de la surface totale). La sylviculture extensive (exploitation de la Frênaie alluviale pour le bois de chauffage) et la populiculture viennent ensuite, représentant 24,6% du site. Le reste du site correspond à des cours d'eau et des secteurs anthropisés (routes, chemins,...).

Les activités touristiques et de loisirs constituent le second pôle d'activités socio-économiques du périmètre. On notera la quasi-absence du secteur secondaire (industries) puisque seule une distillerie est présente à l'amont du périmètre, et deux piscicultures (St Césaire, Colombiers). Les paysages sont d'ailleurs très fortement marqués par l'agriculture, passée ou présente, à travers le quadrillage parcellaire et le maillage de haies dans les secteurs les plus bocagers.

Les traces de l'aménagement hydraulique (énergie) sont une des caractéristiques majeures du site, notamment à travers la présence de nombreux moulins, actuellement tous en obsolescence économique.

Scientific description of project area:

En l'état actuel des connaissances (31-01-2010), on sait que le site héberge :

- 45 espèces animales d'intérêt européen, dont 3 prioritaires ;
- 1 espèce végétale d'intérêt européen, prioritaire ;
- 17 habitats naturels d'intérêt européen, dont 3 prioritaires.

L'intérêt biologique de la « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran » est multiple : cette vallée inondable abrite plusieurs milieux naturels qui sont devenus rares à l'échelle du territoire européen, en tant qu'habitats et habitats d'espèces. Les 17 habitats d'intérêt communautaire représentent une surface totale de 2.493 ha d'habitats surfaciques et 263 km d'habitats linéaires.

Parmi ces 17 habitats, 3 sont prioritaires au titre de la directive habitats (idem à l'état des connaissances précédent), pour une surface totale de 777 ha :

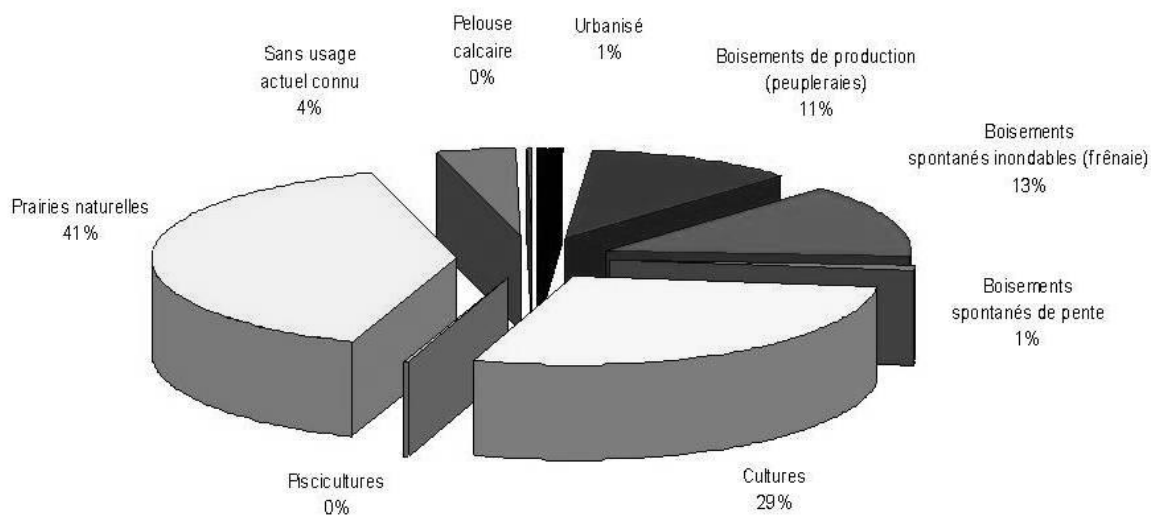
LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2a/7

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110*) - habitat ponctuel
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91EO*) – 731 ha
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du Caricion davallianae (7210*) – 46 ha

Les milieux de vie des 45 espèces animales menacées couvrent environ 4.203 ha (correspondant à l'ensemble des milieux naturels ou semi-naturels du site), soit 59% de la surface totale du site.

Source : documents d'objectifs et apports d'Emmanuelle. Champion (LPO), animatrice du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran

Répartition des usages du sol



Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species / habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):

Le Râle des genets est l'espèce d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux pour laquelle le site a été désigné en Zone de Protection Spéciale et donc Natura 2000.

Le site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran » se trouve au cœur de ce qui fut la troisième plus importante population de Râle en France : le Val de Charente. En 2009, l'enquête nationale faisait état d'un nombre de 15 mâles chanteurs sur ce site, soit 2,7 % de la population nationale qui s'élevait à 551.

Le Val de Charente, cet ancien « bastion de l'espèce » est passé de 180 individus en 1975 à 127 en 1992, 94 en 1998, 33 en 2006 et enfin 15 en 2009.

La chute des effectifs dans le site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran » est dramatique : les effectifs y sont passés de 57 mâles chanteurs en 1996, à 12 en 2009, avec une chute brutale de plus de 50% entre 2008 (26) et 2009. Aujourd'hui, ce site Natura 2000 concentre l'essentiel de la population de Râle des genêts du Val de

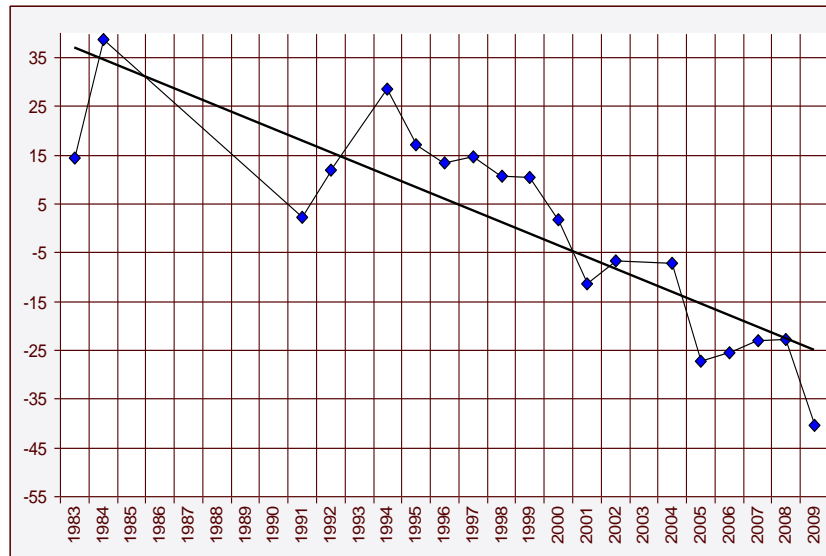
Charente. Si le déclin se poursuit au rythme observé depuis les années 1980, Deceuninck & Précigout (2009) estiment que l'espèce disparaîtra du Val de Charente dans quelques

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2a/8

années. « Elle n'est plus à considérer que comme nicheuse occasionnelle sur bon nombre de secteurs de ce grand site qui constituait pourtant l'un de ses bastions au niveau national il y a à peine une douzaine d'années ».

Evolution des Indices annuels (sommes des écarts aux moyennes annuelles. 0 = moyenne pluriannuelle) de la population reproductrice de Râles des genêts en Val de Charente (Charente-Maritime) entre 1983 et 2009.

Le jeu de données complet du périmètre d'étude est pris en compte, en extrapolant les données manquantes.



Source : Dénombrement des Râles des genêts chanteurs en 2009, Résultats de l'enquête en Poitou-Charentes, Bernard Deceuninck coordinateur du Plan National d'Actions en faveur du Râle des genêts et documents d'objectifs et E. Champion (LPO), animatrice du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran

GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT

En Picardie, 2 secteurs géographiques distant de 30 km l'un de l'autre (au plus proche) font l'objet de ce projet : la moyenne vallée de l'Oise et les marais de la Souche. La première constituera la zone d'intervention principale du Conservatoire dans le cadre de ce programme, du fait de l'importance de la population de Râle des genets. Cependant, il est également fondamental de s'intéresser à la petite population présente en marais de la Souche, susceptible de se développer si des opérations de gestion adéquates y sont menées. Les secteurs occupés par le Râle des genets dans ce marais présentent des similitudes fortes avec la vallée de l'Oise et les objectifs de gestion sont donc identiques.

Name of the project area: Moyenne vallée de l'Oise

Surface area (ha): 5929 Ha

EU protection status: SPA **NATURA 2000 Code :** .FR2210104

pSCI **NATURA 2000 Code :** FR2200383

Other protection status according to national or regional legislation:

- Site inventorié en zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) en (PE07 sur 12050 ha)
- Site inventorié en ZNIEFF : type 2 signalant de grands ensembles écologiques préservé et type I signalant la présence d'espèces végétales et animales patrimoniales)

Main land uses and ownership status of the project area:

(Données extraites du DOCOB Moyenne vallée de l'Oise 2001).

Les prairies sont le mode dominant d'occupation du sol au sein du site Natura 2000, elles occupent une superficie de 3017 ha, soit 51% de la surface. Les boisements occupent près de 30% de la surface du site Natura 2000 et les cultures près de 10%. De nombreux boisements et cultures situées le plus généralement au pied des versants occupent une place importante dans la vallée en aval de Noyon. Cette zone située hors ZSC permet d'expliquer en partie la part moins importante des boisements et des cultures au sein de ce périmètre, respectivement 19% et 2%.

Les activités industrielles se concentrent autour de quelques pôles industriels (La Fère, Tergnier, Chauny). Plus en aval, d'Abbécourt à Noyon, la vallée présente un aspect plus rural. A partir de Noyon, la vallée retrouve un caractère plus industriel. Plusieurs secteurs de la vallée ont fait l'objet d'extraction de granulats. Ces zones, environ 350 ha, ont été exclues du territoire de la ZPS.

Pour une cohérence dans les calculs de surface, elles ont aussi été exclues du calcul de surface de la ZSC et du site Natura 2000. Malgré ces retraits, on trouve encore 62 ha de carrières dans la ZSC (Varesnes et bord de l'Oise à Tergnier) et 23 ha dans la ZPS (Varesnes et bord de l'Oise à Tergnier) comptabilisés dans les postes 'surfaces en eau et territoires artificialisés'.

Répartition de l'occupation du sol au sein de la ZSC et de la ZPS

	Site Natura 2000		ZPS		ZSC	
	ha	%	ha	%	ha	%
Prairie	3017	51	2853	51	2014	68
Culture	527	9	521	9	55	2
Boisement	1675	28	1628	29	552	19
Friche	308	5	281	5	117	4
Surface artificialisée	98	1	56	1	59	1
Surface en eau	304	5	287	5	155	5
Total	5929	100	5626	100	2952	100

Source : SIG Moyenne Vallée de l'Oise, 1997

La majeure partie du site est du domaine privé. Les communes possèdent également des parcelles au sein de ce secteur. La rivière Oise est du domaine public. Les activités de loisirs (chasse, pêche, ornithologie et autres activités de pleine nature) et le tourisme (essentiellement fluvial) sont un pôle d'activités socio-économiques non négligeable.

Scientific description of project area:

Situé au coeur de la Picardie, le site Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Oise d'une superficie totale de 5929 ha est un site inter-départemental situé dans le cours moyen de la rivière Oise, entre la Fère (département de l'Aisne) en amont et Thourotte (département de l'Oise) en aval.

D'une longueur de 300 km, l'Oise prend sa source dans les Ardennes belges et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine (Val d'Oise). Son bassin versant de 1 600 000 hectares englobe les deux tiers de la Picardie et se charge de recueillir et de drainer les précipitations.

La plaine alluviale de la moyenne vallée de l'Oise contribue à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Elle joue en effet un rôle fondamental dans la régulation des inondations et l'épuration des eaux

La Moyenne vallée de l'Oise est une mosaïque d'habitats constituée de grandes étendues de prés de fauche et de pâtures ponctuées de nombreuses dépressions, mares et fragments de bois alluviaux:

- des milieux ouverts caractérisés par des prairies humides des zones alluviales ;
- des milieux d'eau douce caractérisés par la rivière Oise, des mares, bras morts et fossés...
- des milieux boisés caractérisés une ripisylve, des boisements alluviaux et haies.

Le site héberge :

- 22 espèces protégées par la loi française, 41 espèces rares à exceptionnelles en Picardie et 2 espèces inscrites sur le livre rouge des espèces menacées en France (Annexe II).
- 12 espèces nicheuses d'oiseaux et 11 espèces migratrices ou hivernantes principales inscrites à l'annexe I de la directive "Oiseaux" dans la ZPS.
- 8 habitats de la directive "Habitats" dans la ZSC

Le site constitue un véritable réservoir de biodiversité tant pour la faune : oiseaux, poissons, invertébrés, que pour la flore (groupements végétaux remarquables et nombre d'espèces protégées).

L'intérêt avifaunistique de la ZPS est d'abord lié aux prairies humides et aux milieux associés (friches et mégaphorbiaies humides). Certains boisements et les petites pièces d'eau (bras-morts, mares...) sont les milieux accueillant ensuite les espèces les plus intéressantes. L'intérêt avifaunistique de la ZPS reste élevé tout au long de l'année. La période de nidification demeure la plus intéressante du fait de la présence de plusieurs espèces en régression dans les plaines d'Europe de l'Ouest telles le Râle des genêts ou le Tarier d'Europe.

Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species / habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):

Le statut de conservation du Râle des genets est extrêmement défavorable en vallée de l'Oise, en Picardie, en France et dans l'Union européenne. Cette espèce est une des espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive Oiseaux pour laquelle le site a été désigné en Zone de Protection Spéciale dès 1996.

Aujourd'hui, avec 51 males chanteurs (enquête 2009), la Picardie est le second site d'accueil du râle des genets en France. La Moyenne vallée de l'Oise est le 1^{er} site picard avec 33 males soit 6% de la population française. Les effectifs restent faibles mais avec ses 3000 ha de prairies, la vallée de l'Oise a un potentiel d'accueil important.

Depuis 20 ans, les populations de Râle des genets en vallée de l'Oise se maintiennent avec des variations pluriannuelles qui semblent être liées à la pluviométrie printanière, cette dernière favorisant ou non l'installation des individus dans la vallée lors de leur retour de migration (cf. figure ci-après).

Des efforts importants ont été mis en place avec la profession agricole pour gérer de façon plus extensive les prairies et retarder les fauches. On constate que lors des « bonnes années » pour ces oiseaux, la majorité des males chanteurs se cantonnent dans des secteurs où les fauches sont les plus tardives. Ainsi même pendant les années sèches les plus défavorables, les rares oiseaux contactés sont cantonnés dans les secteurs humides et fauchés tardivement. Or ces secteurs les plus humides sont les plus menacés par un abandon agricole et une conversion des prairies en peupleraie. La pérennisation des activités agricoles extensives reste donc indispensable pour assurer la présence de l'espèce et assurer une bonne reproduction.

GENERAL DESCRIPTION OF THE AREA / SITE(S) TARGETED BY THE PROJECT

Name of the project area: Marais de la Souche

Surface area (ha): 2410 ha en ZPS

EU protection status: SPA **X** NATURA 2000 Code : FR2212006
pSCI **X** NATURA 2000 Code : FR2200390

Other protection status according to national or regional legislation:

- Site inventorié pour partie en zone d'importance communautaire pour les oiseaux (ZICO) en (PE08 sur 4950 ha)
- Site inventorié en ZNIEFF de type 1.

Main land uses and ownership status of the project area:

Situé à 30 km à l'Est de la moyenne vallée de l'Oise, le site des marais de la Souche est un vaste ensemble de milieux tourbeux composé de boisements humides, fossés, étangs et roselières. Historiquement les marges de ces marais étaient occupées par des prairies naturelles de fauche qui y ont aujourd'hui quasiment disparues au profit de cultures ou de plantations de peupliers. Il reste cependant sur les marges sud-est du site un complexe de milieux de l'ordre de 300 ha qui est aujourd'hui composé pour majorité de jachères entretenues tardivement et de friches. C'est dans ce contexte qu'une population de Râles composé ces dernières années de 2 à 6 mâles chanteur tente de se maintenir. Le Docob de la ZPS n'étant pas encore réalisé. Nous décrivons ci-dessous les données générales relatives à la ZSC en mettant en évidence les particularités du secteur occupé par le Rôle des genets, pour partie hors Natura 2000.

Vaste dépression tourbeuse plate et alcaline implantée sur les confins de la Champagne crayeuse et du Laonnois, les marais de la Souche offrent une remarquable représentation d'habitats turficoles que l'on peut regrouper en trois secteurs :

- une zone humide au Nord composée de phragmitaies et de mégaphorbiaies, peu boisée;
- une partie centrale façonnée par l'exploitation de la tourbe avec de nombreuses fosses d'extraction, où continue de s'exercer aujourd'hui une forte pression humaine;
- une zone au Sud, aux paysages essentiellement boisés et en continuité avec la forêt de Samoussy.

L'ensemble présente un grand éventail d'habitats tourbeux alcalins, notamment roselières, mégaphorbiaies, saulaies cendrées, aulnaies et aulnaies-frênaies, tandis que les stades pionniers de bas-marais ou de tourbe dénudée se sont considérablement raréfiés.

A ce système tourbeux s'ajoute vers le Sud une gradation périphérique faisant le passage à des pelouses sablo-calcaires et pré-bois thermophiles. C'est dans ce secteur sud, sur les marges immédiates des marais de la Souche qu'est située la zone d'étude du programme LIFE. Celle-ci d'une surface de l'ordre de 200 ha est aujourd'hui majoritairement occupée

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2a/13

par des milieux herbacés composés de friches ou de jachères. Des parcelles cultivées se sont insérées au sein de ces zones herbacées suite à la suppression des jachères obligatoires dont nombres d'entre elles étaient localisées sur ces sols humides et ingrats.

Répartition des principaux types de milieux au sein du secteur à Râle des genets :

Prairies méso-hygrophiles : 29,3 %
Friches et jachères : 3,4 %
Pelouses et prairies sèches : 19,9 %
Boisements et fourrés : 24,6 %
Cultures : 22,7 %

Principaux usages et problématique de conservation du Râle :

Deux usages principaux régissent le site, la chasse et l'agriculture :

La chasse est essentiellement une chasse aux gros gibiers, en particulier le sanglier.

Côté agriculture, une dizaine d'exploitants se partagent l'exploitation du site. Les sols étant le plus généralement humides et ingrats, les parcelles exploitées sont le plus souvent vouées au gel ou à la prairie. Cependant les évolutions récentes de la réglementation vis-à-vis du gel et l'augmentation des cours des céréales se sont traduites par la mise en culture de certaines prairies et jachères. Ce sont des solutions permettant d'infléchir cette tendance défavorable à la conservation du Râle sur ce secteur qu'ils convient de trouver et mettre en œuvre dans le cadre du programme.

Scientific description of project area:

Habitats d'intérêt communautaire :

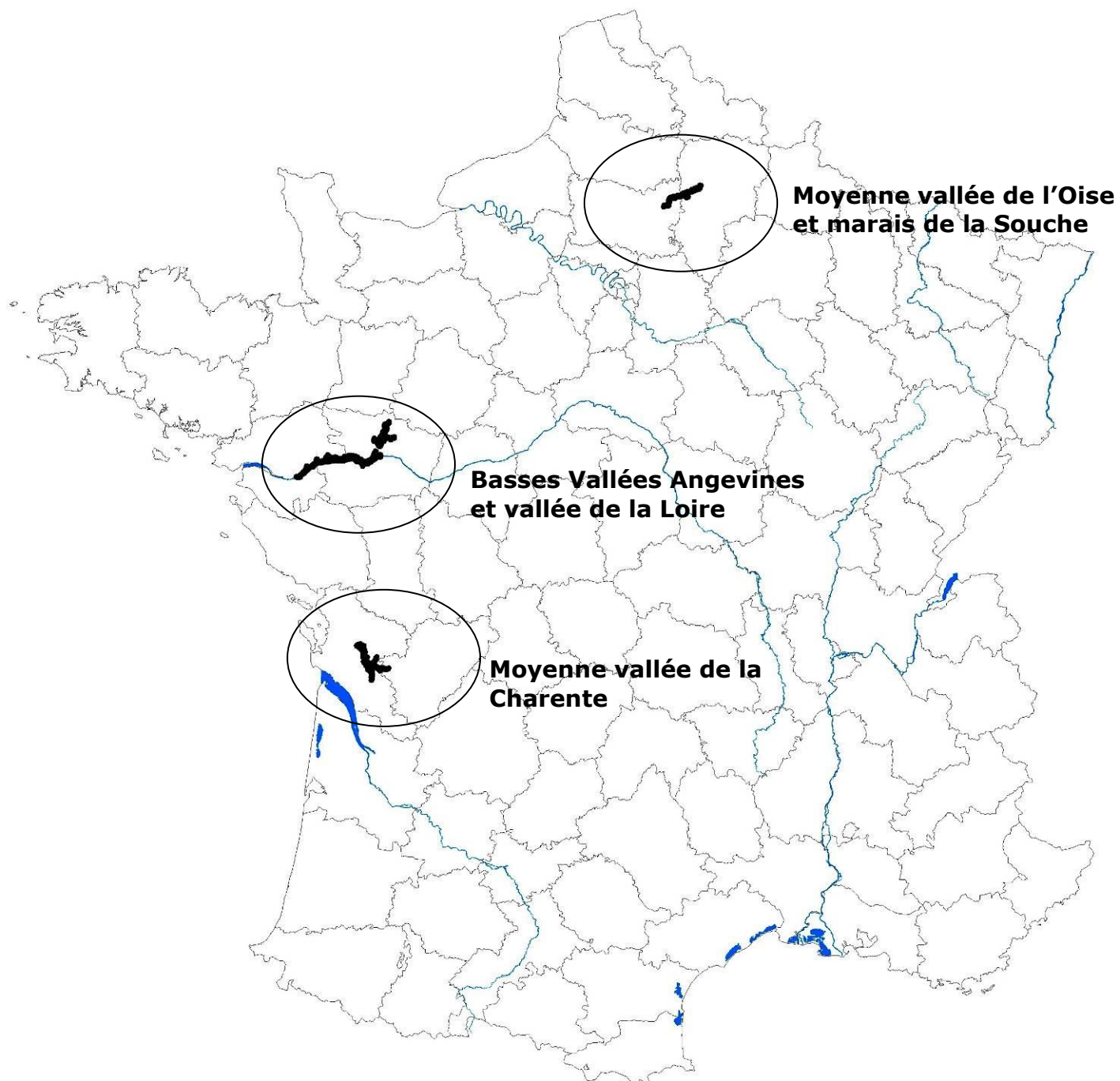
- Prairies à Molinie sur sols calcaires (*Molinion caeruleae*)
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
- Prairies maigres de fauche de basse altitude

Espèces d'intérêt communautaire : Râle des genêts (*Crex crex*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

Importance of the project area for biodiversity and/or for the conservation of the species / habitat types targeted at regional, national and EU level (give quantitative information if possible):

Se référer à la description du site de la Moyenne vallée de l'Oise

CARTE DE LOCALISATION DES SITES A L'ECHELLE NATIONALE
Les cartes détaillées des sites Natura 2000 concernés se trouvent en annexe



DESCRIPTION OF SPECIES / HABITATS / BIODIVERSITY ISSUES TARGETED BY THE PROJECT

Etat de conservation international du Râle des genêts *Crex crex**

Un certain nombre de publications internationales précisent le statut du Râle des genêts. A l'issue du projet de BirdLife International « dispersed species » au début des années 1990, qui consistait à récolter les informations les plus récentes sur le statut des espèces dans tous les pays européens, le Râle des genêts semblait avoir subi un déclin très sensible dans la plupart des pays où il se reproduit (Tucker & Heath, 1994). Cela a conduit à le classer comme espèce vulnérable (voir également Hagemeijer & Blair, 1997, ainsi que BirdLife International & EBCC, 2000). Dans la mesure où ce degré de menace s'applique à l'ensemble de son aire de distribution mondiale, y compris à la Sibérie, le Râle des genêts a été considéré comme une espèce mondialement menacée (Collar *et al.*, 1994). Cela a justifié la préparation d'un plan d'action international (Crockford *et al.*, 1997a). En 2000, le Râle des genêts était classé comme *Vulnérable* selon les critères UICN (BirdLife International, 2000).

Le statut de l'espèce avait été analysé à la lumière des données de dénombrements récents réalisés en Europe centrale et orientale (voir notamment BirdLife International/EBCC, 2000 et Green *et al.*, 1997a). Depuis cette dernière publication, un certain nombre de nouvelles données ont été collectées, permettant de revoir à la hausse l'estimation précédente de la population totale, notamment celle de Russie et de Biélorussie. Bien que restant menacé en Europe de l'ouest, il semble que des augmentations aient eu lieu en Europe de l'est. Il en résultait que le Râle des genêts n'était plus considéré comme mondialement menacé, mais comme « presque menacé – Near Threatened » (BirdLife International, 2004). Cette réévaluation à la hausse n'était pas seulement due à une meilleure couverture des territoires peu inventoriés. L'espèce aurait aussi profité de l'abandon de vastes espaces cultivés dans l'ancienne URSS où la végétation a évolué vers un faciès temporairement favorable à sa nidification.

Toutefois, de nombreux spécialistes étudiant l'espèce dans ces régions restent prudents quant à l'évolution des effectifs, estimant que la crise qui a affecté la plupart des pays de l'Est est passagère et que nombre d'entre eux sont en train de développer une agriculture intensive, notamment à la faveur de leur entrée dans l'Union Européenne.

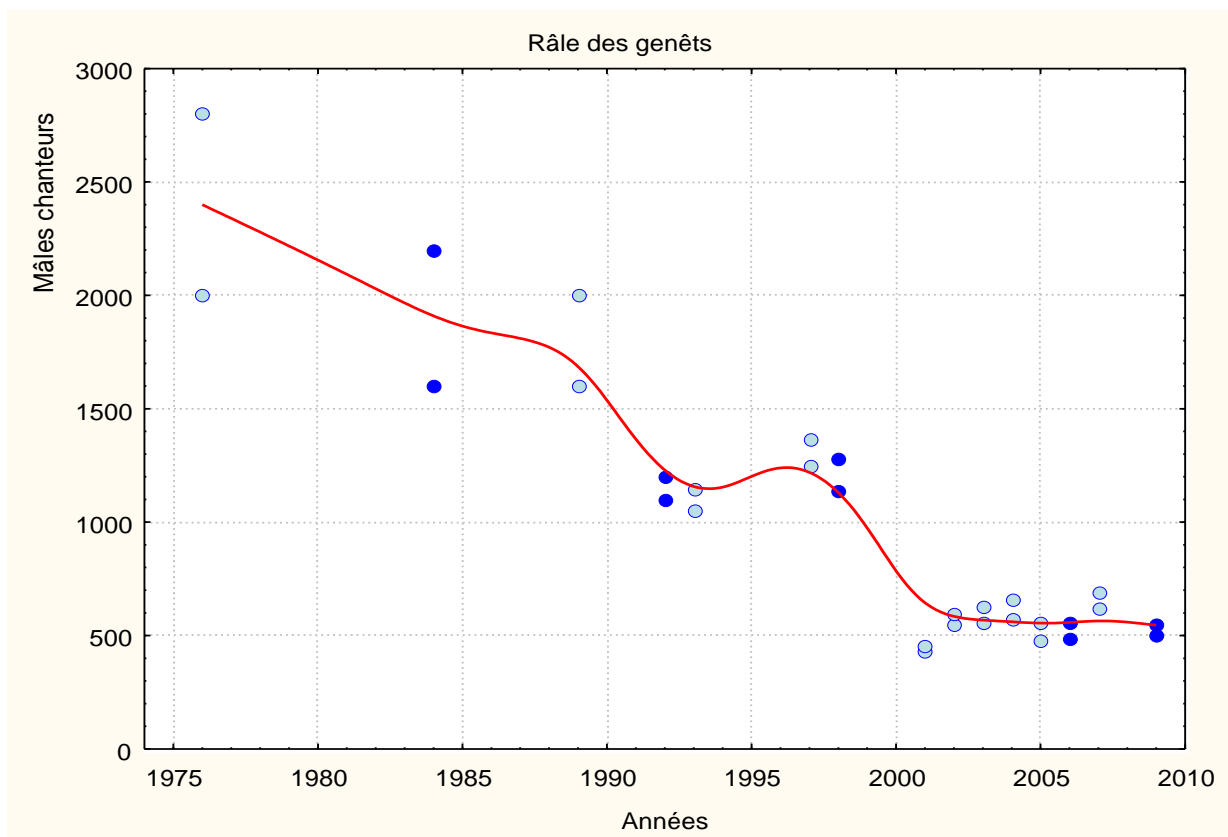
En France, le Râle des genêts occupe essentiellement les prairies de fauche des vallées alluviales. Les couples s'installent dans les parcelles qui présentent une hauteur d'herbe suffisante à leur retour de migration. Un certain nombre de caractéristiques déterminent la présence de l'espèce. Ainsi, les touffes de végétation haute (roseaux, baldingère, rumex, guimauve,...) en bordure ou dans les parcelles leur permettent de se réfugier lorsque la croissance de l'herbe est ralentie, lors des printemps tardifs, par exemple.

Le degré d'hydromorphie est très important, les secteurs les mieux drainés étant évités, tout comme les zones inondées en permanence. Le Râle des genêts est ainsi le Rallidé d'Europe qui niche dans les milieux les moins hydromorphes. Les milieux occupés présentent en général une végétation atteignant une hauteur supérieure ou égale à 60 cm, avec une sous-strate bien représentée. La hauteur, la densité et la composition de la sous-strate sont déterminantes. Une densité trop forte gêne la progression des oiseaux. La diversité floristique, notamment en dicotylédones représente une caractéristique primordiale.

Etat de conservation du Rôle des genêts *Crex crex** en France

Six estimations relativement précises de la population nicheuse de Rôle ont été avancées depuis la première enquête nationale de 1983-1984. Elles se basent sur des dénombrements coordonnés au niveau national pour les périodes suivantes : 1983-84 (Broyer, 1985); 1991-92 (Broyer & Rocamora, 1994), 1992-1997 (Deceuninck, 1999), 1998 (Deceuninck & Broyer, 1999), 2006 (Deceuninck & Noël, 2007) et 2009 (Deceuninck, 2010). Ces chiffres font état d'un déclin global, de l'ordre de 75% sur 26 ans pour les estimations hautes ! L'enquête nationale Rôles des genêts 2009, réalisée dans le cadre du plan de restauration, a permis d'estimer la population française à 495 à 551 mâles chanteurs. Bien que le total national soit du même ordre de grandeur que celui de l'enquête précédente de 2006 (488-538 mâles chanteurs), les résultats des comptages de cette enquête ont surtout montré un changement très sensible dans la distribution des Rôles des genêts en période de reproduction. La stabilité observée des effectifs ne doit pas masquer des situations très préoccupantes pour l'espèce. Le déclin a surtout frappé les sites principaux traditionnels : le Val de Loire, le Val de Charente, les Basses Vallées Angevines, le Val de Saône,... Les cinq enquêtes nationales menées depuis 1983 documentent le déclin de la population nicheuse de rôles. Les autres estimations (données atlas et suivis des sites principaux) complètent la série des estimations de la population nationale (Graphique n° 1). Les suivis réalisés avec grande régularité depuis les années 2000 mettent en évidence les fluctuations qui se produisent.

Résultats des comptages et estimations de la taille de la population française de Rôle des



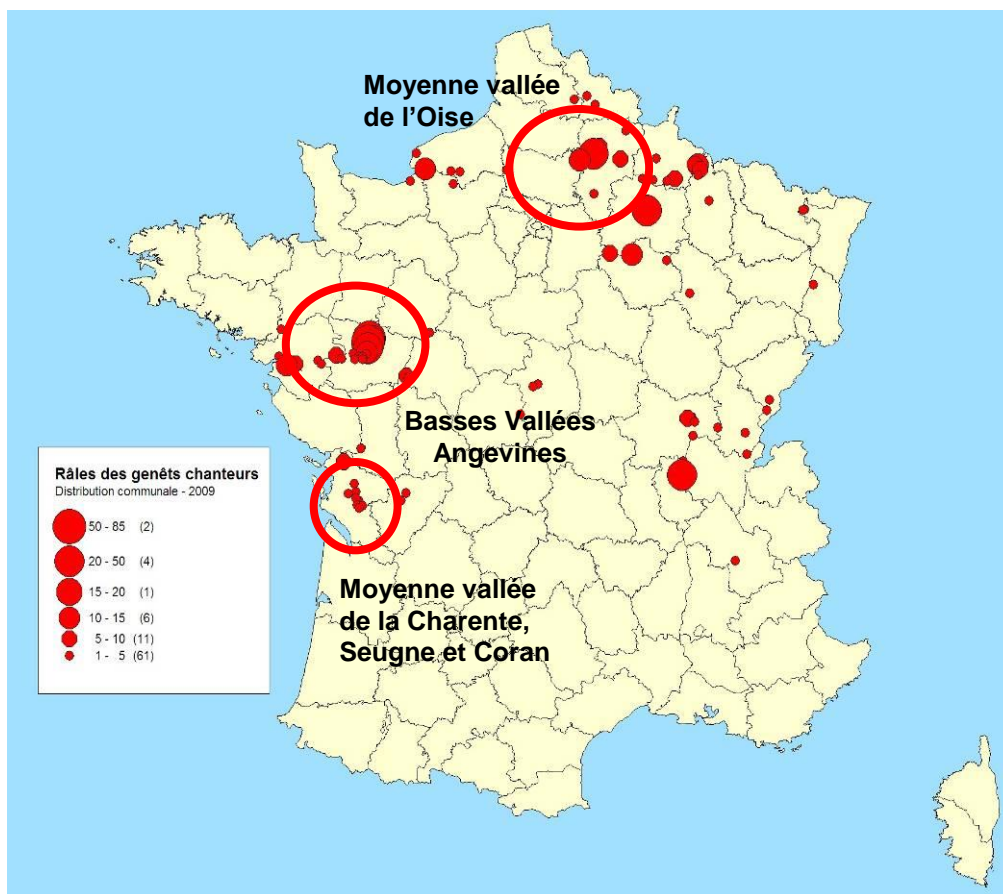
genêts de 1976 à 2009.

Légende : ● : fourchettes des tailles des populations obtenues à partir des enquêtes nationales (comptages exhaustifs). ○ : fourchettes des tailles des populations obtenues en dehors des enquêtes nationales (comptages non exhaustifs).

« Le risque d'extinction du Râle des genêts dans la décennie à venir a été évoqué au vu des résultats de l'enquête de 2006. Ce risque reste d'actualité et s'est probablement accentué malgré un effectif apparemment stable. Le déclin sur des grands sites est diagnostic d'un dynamisme de population déficitaire. Le succès reproducteur et/ou la survie des individus adultes y ont baissé en raison des menaces qui perdurent».

(Extrait de l'enquête nationale de dénombrements des mâles chanteurs de Râle des genêts en 2009, Bernard Deceuninck, Coordinateur du Plan National d'Actions en faveur du Râle des genêts).

Distribution communale des mâles chanteurs en 2009
(Entouré de rouge les sites retenus dans le cadre du projet de programme Life)



Etat de conservation de *Crex crex** en Basses Vallées Angevines

L'effectif enregistré en 2009 (230-246 chanteurs) a chuté de près de 20% par rapport à 2006 (291-310 ch.). Pour mémoire 308-343 chanteurs étaient entendus en 2007. Outre les facteurs déjà connus du déclin de l'espèce, il faut noter qu'en 2008, les conditions hydrologiques n'ont pas été favorables à sa reproduction. Les crues tardives anéantissant des couvées ont probablement entraîné un faible nombre de jeunes à l'envol.

Si les conditions hydrologiques sont correctes dans les 4-5 ans à venir, on peut espérer une augmentation progressive, telle que celle qui avait été observée après les événements climatiques de 2001. Les Basses Vallées Angevines sont le seul site

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2c/4

français où la population de râle est capable de se restaurer après des mauvaises années de reproduction. Les possibilités données à l'espèce de produire des pontes et d'élever des jeunes, fauches naturellement tardives, chaque année, sont à maintenir absolument. Les effectifs de 2009 en Loire aval sont dans la tendance enregistrée depuis le début des années 2000, on y note une diminution sensible du nombre de mâles chanteurs : 34 à 35 chanteurs étaient présents en 2006, 16 à 18 en 2009. Les mesures agro-environnementales mises en place depuis 1994 ne permettent pas l'augmentation des effectifs, mais tout au plus semblent permettre leur stabilisation sur certains secteurs, limitant le déclin. Les principaux noyaux de population en Loire aval sont extrêmement fragilisés. En vallée de la Loire, les modifications du régime hydraulique entraîne un assèchement printanier précoce et une modification de la flore devenue moins attrayante pour le râle. Les agriculteurs sont quant à eux intéressés par des fauches de plus en plus précoces, contraires à la survie du râle.

Etat de conservation de *Crex crex** en Moyenne vallée de la Charente

L'ensemble des grandes prairies de la vallée inondable de la Charente qui sont situées en amont de St-Savinien demeurent potentiellement favorables à l'installation du Râle des genêts. On y observe cependant des modifications inter-annuelles considérables de la distribution des oiseaux cantonnés, au gré notamment de l'usage des prairies. Un certain nombre d'entre elles sont utilisées pour le pâturage. Si la mise en pâture du bétail intervient tardivement au printemps, cela n'empêche pas l'installation des râles. C'est souvent le cas lors des printemps humides, avec un niveau d'eau élevé. Néanmoins, la structure des parcelles se dégrade en quelques jours lorsque les bovins occupent les prairies. Cela provoque forcément des délocalisations, voire des abandons de pontes. Le pâturage précoce mené plusieurs années sur une parcelle y empêche la reproduction du Râle. Cette pratique généralisée à un secteur entier entraîne la disparition de l'espèce, surtout si la charge est trop importante.

En Charente-Maritime, le Râle est surtout présent entre Bussac-sur-Charente et Chauveau (commune de Chaniers). C'est-à-dire qu'il est entendu chaque année dans ces secteurs. En revanche, les secteurs situés en amont (Salignac-sur-Charente à Chauveau) et en aval (de Bussac/Charente à St-Savinien) n'accueillent pas des râles chaque année. Il en va de même sur la vallée de la Seugnes, où de rares contacts de mâles chanteurs ont été enregistrés les années précédentes. La chute des effectifs dans le site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran » est dramatique : les effectifs y sont passés de 57 mâles chanteurs en 1996, à 12 en 2009, avec une chute brutale de plus de 50% entre 2008 (26) et 2009. Aujourd'hui, ce site Natura 2000 concentre l'essentiel de la population de Râle des genêts du Val de Charente. Si le déclin se poursuit au rythme observé depuis les années 1980, Deceuninck & Précigout (2009) estiment que l'espèce disparaîtra du Val de Charente dans quelques années. « *Elle n'est plus à considérer que comme nicheuse occasionnelle sur bon nombre de secteurs de ce grand site qui constituait pourtant l'un de ses bastions au niveau national il y a à peine une douzaine d'années* ».

Etat de conservation de *Crex crex** dans la Moyenne vallée de l'Oise

Les effectifs de mâles chanteurs sont globalement stables depuis 20 ans. Des variations interannuelles sont observées et semblent liées à la pluviométrie printanière. Cette dernière, lorsqu'elle est forte semble favoriser l'installation des individus lors de leur retour de migration.

Le Principal secteur de nidification est constitué par les vastes prairies humides de la moyenne vallée de l'Oise (zone naturelle d'expansion des crues). Mais le Râle des genêts

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2c/5

est régulièrement présent dans d'autres secteurs, notamment les marais de la Souche. La plupart des Râles recensés en Moyenne Vallée de l'Oise sont soit dans le périmètre de la ZPS, soit dans celui de la ZICO (secteur de Travecy-Achery-Mayot situé en amont de la ZPS). En marais de la Souche en 2009, seul 1 râle est présent dans le périmètre de la ZICO. Les cinq autres individus sont hors du périmètre de la ZICO, et hors périmètre ZPS present.

En 2009, l'essentiel des contacts de mâles chanteurs sont localisés en Moyenne vallée de l'Oise (prairies de fauches), en vallée de la Souche (jachères), et sur des plateaux cultivés (entre les vallées de l'Oise et de la Serre). Des râles sont aussi présents dans d'autres sites : en Thiérache, dans le Vermandois, dans le pays de Bray, et dans le Tardenois (Conservatoire des sites naturels de Picardie, 2009).

CONSERVATION / BIODIVERSITY PROBLEMS AND THREATS

Please provide this information for those species and habitat types directly targeted by the project

Threat n°1: Perte et dégradation des habitats de reproduction

Description: La principale cause de disparition du Râle des genêts en France est la disparition des prairies humides des vallées alluviales converties en cultures, maïs essentiellement. En effet, le devenir des prairies permanentes est très tributaire de la PAC et il est à craindre que si la PAC continue à ne pas soutenir les systèmes agricoles herbagers les prairies seront malmenées ou n'existeront plus que dans les secteurs les plus humides ou rien d'autres ne pousse. Plus localement, la déprise entraîne l'abandon de certaines parcelles ou leur plantation en peupleraies. Le faciès de ces prairies abandonnées ou les couverts sous peupleraies ne sont alors plus du tout adaptés au Râle des genêts.

Cependant, certaines parcelles abandonnées peuvent jouer un rôle de refuge lorsque les prairies alentour ont été fauchées ; c'est le cas de certaines jachères en Picardie.

Enfin, en moyenne vallée de l'Oise l'activité d'extraction de granulats a eu un impact par le passé (secteur en ZICO non classé en ZPS) entraînant la disparition de plusieurs dizaines d'hectares d'habitats à Râle des genêts.

Location (if relevant) : tous les sites. Plusieurs milliers d'hectares de prairies alluviales sont concernées par cette problématique de gestion, notamment dans les Basses Vallées Angevines, les vallées de la Loire, de la Charente, et de l'Oise.

Impact on habitat/species (quantify if possible) : Une limitation de la capacité d'accueil pour le râle des genêts d'une part, mais aussi de l'avifaune nicheuse prairiale : *Saxicola rubetra* (Tarier des prés), *Motacilla flava* (Bergeronnette printanière), *Emberiza schoeniclus* (Bruant des roseaux) et de l'avifaune migratrice et hivernante : *Limosa limosa* (Barge à queue noire), Anatidés d'autre part.

Le projet doit réduire significativement cette menace sur les sites concernés à travers les actions d'acquisition (B01, 02, 03 et 04), de restauration (C01, C02 et C03) et de classement (C05 et C06).

Threat n°2: Intensification de la gestion des prairies entraînant une modification du couvert

Description: Elle se traduit de différentes formes selon les régions. Le drainage, la régulation des crues et la fertilisation permettent une fauche de plus en plus précoce. Les assèchements printaniers de plus en plus fréquents en vallée de la Loire tendent à modifier les couverts floristiques et incitent les agriculteurs à réaliser des apports d'intrants, permettant ainsi des coupes plus précoces. De plus la modernisation des outils, tracteurs et barres de coupes de plus en plus performants, entraîne une accélération de la fauche, à l'échelle de la région comme de la parcelle. Ce type de pratique est totalement incompatible avec le maintien de populations reproductrices de Râle des genêts.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2d/2

Location (if relevant) : tous les sites. L'essentiel des prairies alluviales des zones inondables des grands fleuves de France sont concernées. Pour ce qui concerne les sites toujours occupés par le Rôle des genêts ces dernières années, la menace est particulièrement forte dans la vallée de la Charente, tant en amont qu'en aval du fleuve.

Impact on habitat/species (quantify if possible) :

- Limitation ou impossibilité pour le rôle des genêts de réaliser des pontes et d'élever les nichées.
- Limitation des ressources trophiques par simplification du couvert végétal.

Le projet devra analyser et mettre en évidence des propositions afin de d'efficacement réduire cette menace sur les sites concernés et en France à travers les actions A05, B05, et A06.

Threat n°3: Mise en place insuffisante ou inadaptée de mesures de conservation

Description: Le Rôle des genêts est directement dépendant des mesures de gestion mises en place sur l'ensemble de ses sites de reproduction. Les mesures de conservation permettant un maintien des prairies alluviales et leur gestion adaptée, telles qu'elles apparaissent dans le plan national de restauration, sont basées essentiellement sur le dispositif des mesures agri-environnementales (MAE). Les cahiers des charges des contrats relatifs au maintien et la gestion des prairies de fauche comportent des mesures spécifiques à la protection du rôle là où l'espèce est présente.

Néanmoins, ce dispositif, tel qu'il est mis en œuvre en France, repose totalement sur un engagement volontaire des exploitants, sans contrainte de surface ou de pourcentage des prairies à contractualiser. Les pratiques favorables (fauches tardives, techniques adaptées...) doivent également satisfaire aux impératifs économiques des exploitants. Ainsi, des mesures de gestion trop contraignantes ou trop peu incitatives au regard de leur rémunération, résultent en une faible contractualisation par les acteurs locaux.

Les MAE spécifiques au Rôle des genêts remportent un maigre succès en général et spécialement là où aucune animation n'est assurée auprès des agriculteurs. De plus, les programmes dont les modalités de souscription sont revues tous les 5 ans sont souvent très localisés, trop temporaires et ne disposent pas toujours de protocole de suivi ni d'évaluation.

Location (if relevant) : Toutes les zones de prairies humides alluviales de France

Impact on habitat/species (quantify if possible) : Malgré les actions ainsi menées depuis près de 20 ans la population de rôle des genêts ne cesse de décroître sur le territoire national bien qu'il existe des sites sur lesquels les populations restent stables ou augmentent (Basses Vallées Angevines, Lorraine, Champagne Ardenne, Picardie...). Au milieu des années 70, la population française était estimée à 2 800 mâles chanteurs, au début des années 80, à 2 200 et à la fin des années 90 à 1 300. Aujourd'hui en 2009, elle n'est plus que de 550 mâles chanteurs. La population a ainsi baissé de 80 % en 35 ans et de 50 % depuis 20 ans.

Le projet doit d'une part, analyser les éléments récents et factuels pour rendre à la fois plus attractifs et plus efficaces les dispositifs MAE et réduire cette menace sur les sites concernés et en France (actions A05, A06, A07 et B05).

Threat n°4: Destruction des nids par fauche précoce, mortalité accrue des jeunes et mortalité des adultes en mue durant la fauche

Description : La mécanisation des fauches, leur précocité et l'augmentation croissante de la vitesse de fauche, sont à l'origine d'une mortalité de plus en plus importante durant la fenaison. Les fauches précoces détruisent les couvées au nid et les pontes avant même que les œufs n'éclosent. Sur les zones de reproduction, certains ensembles de prairies occupées par les nicheurs sont fauchés en quelques jours, souvent dès le mois de juin. L'habitat devient vite inhospitalier pour le Râle. De plus, ne quittant pas sa nichée, la femelle est souvent victime des fauches lors de l'incubation, voire même quand elle est accompagnée de poussins. On estime que les fauches précoces et classiques tuent plus de 80% des jeunes râles et des adultes en mue, et provoquent un éclatement des familles, accentuant d'autant la mortalité, puisque les plus jeunes oiseaux sont incapables de trouver seuls leur nourriture pendant la première semaine. Les adultes sont surtout affectés pendant la mue post-nuptiale qui entraîne la chute simultanée des plumes de vol. Incapables de se déplacer en vol, ils peuvent se déplacer suffisamment vite à pattes pour échapper à la faucheuse, pour autant qu'il ne s'agisse pas de matériel trop performant et rapide.

Location : tous les sites. Toutes les zones de prairies humides alluviales de France sont affectées par cette menace. Paradoxalement, ce sont les secteurs où persistent les plus grands ensembles de prairies de fauche qui sont les plus affectés. Les agriculteurs investissent moins dans du matériel de fauche moderne là où les prairies sont de surfaces plus modestes et où la plupart d'entre elles ont été converties en cultures et en peupleraies (Vallée de la Charente).

Impact on habitat/species (quantify if possible) :

- destruction directe des nichées, incapacité pour l'espèce de produire des jeunes susceptibles de revenir nicher sur les sites l'année suivante.
- Destruction des adultes reproducteurs.

Dans le cadre du projet, la mise en œuvre des actions de protection directe des nichées (C03) et des habitats (C02) doit permettre notablement de réduire cette menace sur les sites concernés et en France à travers le travail de valorisation.

Threat n°5: Augmentation des dérangements en zones périurbaines

Description : Certains sites, souvent situés à proximité immédiate d'agglomérations, font l'objet de nombreuses pressions ; développement des infrastructures de transport, urbanisation, développement d'activités de sports de pleine nature (VTT, pêche, 4x4,...). L'augmentation de ces pressions peut entraîner localement un impact négatif sur certaines populations.

Location (if relevant) : tous les sites. Basses Vallées Angevines, vallées de la Charente et de L'Oise.

Impact on habitat/species (quantify if possible) : Dérangements pouvant entraîner la délocalisation de nicheurs et des échecs dans la reproduction de l'avifaune prairiale.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2d/4

Threat n°6: Difficultés de perception des enjeux de conservation par les agriculteurs, d'une part et les usagers des sites, d'autre part

Description : l'intérêt des prairies naturelles des vallées alluviales, tant d'un point de vue de la protection de la biodiversité, que de leur rôle écologique fonctionnel, économique ou culturel, n'est pas toujours perçu par les populations riveraines de ces sites. Elles ne voient là souvent que des zones insalubres au pire ou des espaces de loisirs ouverts à tous, mais la plupart méconnaissent totalement le rôle et l'importance des vallées inondables. Malgré certains efforts accomplis de nombreux agriculteurs et usagers ne sont soit pas ou insuffisamment informés, soit n'accordent pas d'intérêt et n'assimilent pas l'information qui leur est transmise. L'absence d'intérêt peut être d'ordre idéologique (refus d'intégrer une démarche écologique...) ou bien simplement économique (volonté de s'affranchir de toute contraintes de production...).

Location (if relevant) : Tous les sites concernés

Impact on habitat/species (quantify if possible)

Dans un premier temps, cette situation entraîne un certain désintérêt pour les programmes de sauvegarde de l'espèce, notamment pour les mesures agro-environnementales, mais aussi une désaffection pour les différents modes de gestion des milieux prairiaux favorables au Rôle des genêts, comme la vitesse de fauche, ou la fauche centrifuge... Dans un second temps ces difficultés de perception engendrent des destructions d'habitats, des dérangements, une prise en compte insuffisante du maintien en l'état des sites dans les documents d'urbanisme, des impacts d'activités de loisirs et une non-transmission des savoirs entre agriculteurs ou entre nouveaux habitants des communes (activités de loisirs).

L'ensemble des actions sur les MAE (actions A05, A06, A07 et B05) et toutes les actions de valorisation et diffusion des résultats doivent contribuer à faire progressivement disparaître cette menace à la fois sur les sites du projet et ailleurs en France.

Threat n°7: Lacunes de connaissances de la biologie du Rôle des genêts en périodes pré-nuptiale, nuptiale et post-nuptiale.

Description :

La gestion conservatoire des habitats de reproduction du Rôle des genets souffre de certaines lacunes sur la biologie de reproduction de l'espèce et notamment de sa répartition. C'est particulièrement le cas lors de la transformation radicale du couvert végétal suite à la fauche des prairies. Celle-ci diminue fortement la qualité de ces milieux et augmente les risques de prédation, l'exposition aux fortes températures et réduit considérablement les ressources trophiques.

Location (if relevant) : Tous les sites

Impact on habitat/species (quantify if possible) : Directement après la fauche, les « familles » de Rôles sont tributaires de la présence de zones refuges pour ne pas être exposées à de très importants risques de mortalité (prédation, dénutrition...). Aujourd'hui, nous ne disposons d'aucune information réelle sur la dispersion des individus (adultes et juvéniles) suite à la fauche des prairies. Pour les gestionnaires et afin que les mesures conservatoires soient le plus efficaces possible, il est fondamentale de connaître la dispersion des « familles » de Rôles des genets (distance, type de milieux...).

Le projet doit combler toutes ces lacunes à travers les actions A04 et A05.

PREVIOUS CONSERVATION EFFORTS IN THE PROJECT AREA AND/OR FOR THE HABITATS / SPECIES TARGETED BY THE PROJECT

Efforts de conservation en Basse Vallées Angevines

Les Basses Vallées Angevines et la vallée de la Loire ont fait l'objet depuis les années 1990 de plusieurs mesures ou programmes ayant contribué à la prise en compte des enjeux environnementaux du site

Basses Vallées Angevines : dès la fin des années 1970, dans un contexte de développement de la chasse au gibier d'eau, un projet de mise en réserve naturelle nationale est porté sur une partie du site (4500 ha). Cette demande qui a suscité une vive opposition locale (élus, usagers) échouera en enquête publique en 1980 et 1981. Depuis les années 1980, le contexte a complètement évolué. La mise en place des MAET puis de Natura 2000 ont responsabilisé les communes qui sont désormais plus impliquées sur ce territoire. Les premières actions sont en cours pour envisager un classement des sites en réserve naturelle régionale. Une charte visant à cette action est en préparation entre la Région Pays de la Loire, la LPO et la Fédération des chasseurs. Elle débouchera dans le courant du printemps 2011.

Dès 1990, les bases d'un dispositif agro-environnemental sont jetées et dans le même temps, une action communautaire pour l'environnement (ACE) y est réalisée de 1991 à 1995. Elle a permis notamment l'acquisition de 350 ha de prairies pour lutter contre les plantations peupliers.

Les Basses Vallées Angevines ont été l'un des premiers sites français à bénéficier des mesures agro-environnementales dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) : Opérations OGAF-environnement (1993), suivies depuis par les Opérations Locales Agro-environnementales OLAE (1998), les Contrats Territoriaux d'Exploitation CTE (2000) puis les Contrats d'Agriculture Durable CAD depuis 2004 et enfin les Mesures agro-environnementales Territorialisées. Ces mesures ont apporté une aide non négligeable aux élevages et ont contribué au maintien des prairies de vallées.

Le site a également fait l'objet d'une politique d'acquisitions foncières par des organismes publics et privés en raison de leur grande diversité biologique. La LPO y a acquis des terrains (408 hectares à ce jour). La Fondation pour la sauvegarde des habitats et de la faune sauvage a fait l'acquisition de 180 hectares sur l'île Saint-Aubin. La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole. sont également intervenues sur le site, le second principalement dans le cadre de sa politique d'ouverture d'un sentier de grande randonnée.

La LPO a pu poursuivre ces actions sur le site notamment dans le cadre du programme Loire Nature (2002 à 2007).

Vallée de la Loire : dans la continuité de la mise des dispositifs agro-environnementaux dans les Basses Vallées Angevines, la vallée de la Loire a bénéficié de ces mesures dès 1994 et elles perdurent aujourd'hui, les cahiers des charges visant ici plus à préserver le milieu prairial (fauche plus précoce), ce qui explique la raréfaction du rôle des genêts sur le secteur.

Efforts de conservation en Moyenne Vallée de la Charente

La Moyenne vallée de la Charente était un des sites français d'application du programme Life Règles des genêts au milieu des années 90 (RSPB, 1994 – 1996). Depuis, un document d'objectifs a été rédigé et est animé par la LPO.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2d/6

La mise en place des premières mesures agro-environnementales sur le site s'est faite simultanément à l'élaboration du Document d'objectifs Natura 2000 et faisaient suite au programme LIFE Rôle des genêts initié et mené par la LPO essentiellement sur 3 communes du site (Les Gonds, Courcoury, Chaniers). C'est notamment les mesures de conservation développées durant ce LIFE et l'arrivée de Natura 2000 qui ont accompagné la mise en place des mesures agri-environnementales.

Une analyse fait apparaître qu'en moyenne sur la période 1996-2008, environ 221 ha /an sont contractualisés à un niveau de mesure supposé favorable au rôle des genêts (14% des surfaces sous contrat), et 284 ha /an (18%) selon un contrat médiocrement favorable, avec un énorme recul de chacune des deux catégories depuis la fin des OLAE en 2004. Le pari fait en 1996 du succès d'une démarche volontaire dans ce domaine s'est soldé par un échec : malgré les sommes énormes déboursées (3.351.054 € au total entre 1996 et 2008), seulement 27 ha /an en moyenne depuis 1996, furent réellement favorables au Rôle des genêts (sur 1374 ha/an sous contrat en moyenne).

Source : Evaluation périodique de la mise en oeuvre du Docob - période 1998-2009, E. Champion (LPO), animatrice du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran

Efforts de conservation en Moyenne Vallée de l'Oise

Depuis quinze ans, des actions de conservation sont entreprises en Moyenne Vallée de l'Oise afin de préserver le Rôle des genêts et l'ensemble du patrimoine naturel de la vallée. Suite à la reconnaissance de l'intérêt du site, ce dernier a été classé en zone Natura 2000 et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a eu l'opportunité d'acquérir des terrains au travers de diverses opérations de financement, notamment deux projets LIFE, à hauteur de 437 hectares dont 374 hectares de prairies (295 hectares de propriété et 142 hectares en baux emphytéotiques), ce qui fait de la Moyenne Vallée de l'Oise le plus important réseau de sites gérés par le Conservatoire. Cette volonté de préservation se traduit donc par diverses actions menées à deux échelles : à l'échelle du site Natura 2000 et à l'échelle des sites maîtrisés par le CENP. Des actions sont également développées sur les sites secondaires.

- A l'échelle du site Natura 2000

Deux types d'actions ont été menées en faveur du Rôle des genêts à l'échelle de la Moyenne Vallée de l'Oise : les Mesures agro-environnementales (MAE) et les contrats Natura 2000 « reconversion de peupleraies en prairies de fauche ».

Depuis 1994, des MAE sont mises en place en Moyenne Vallée de l'Oise. Il s'agit de mesures incitant à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en contrepartie de compensations financières. Les exploitants s'engagent alors pour des contrats d'une durée de cinq ans. Les mesures engagées concernent le retard de fauche, la fauche centrifuge, les bandes refuges et la limitation de fertilisation. Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est l'animateur de ces MAE, c'est-à-dire qu'il met en place ces mesures en collaboration avec les chambres d'agriculture et réalise une animation auprès des exploitants agricoles afin d'optimiser les contractualisations.

En 2008, sur la superficie totale en prairies du site Natura 2000, près de la moitié des prairies sont contractualisées en MAE, soit 1562 hectares (réduction de la fertilisation et/ou retard de fauche). 16% fait l'objet de fauches retardées, dont moins d'un 1% au 15 juillet, et 19% des surfaces totales de prairies (fauche + pâtures) est fauchée de façon centrifuge.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B2d/7

Les surfaces laissées en bandes refuges représentent moins de 1% des surfaces en herbe mais présentent cependant un intérêt important.

Le second type d'actions concerne les contrats Natura 2000 « reconversion de peupleraies en prairies de fauche », destinés à augmenter les superficies des habitats favorables aux espèces prairiales et notamment le Râle des genêts. Cinq contrats de ce type ont été engagés en Moyenne Vallée de l'Oise depuis 2005, ayant abouti à la reconversion de 2 hectares de peupleraie. Ces contrats ont été passés récemment (2007 et 2008) et aucun râle n'y a été observé en 2007 et 2008. Cependant, ces conversions sont pour l'instant trop récentes pour conclure sur leur efficacité. L'objet de l'introduction de ces actions dans le programme LIFE est démultiplier ces opérations afin de mieux évaluer leur efficacité.

- A l'échelle des sites Conservatoire

Trois types de contrat régissent les activités agricoles sur les parcelles du Conservatoire :

- Bail rural : Parcelles propriétés du Conservatoire ou non. L'agriculteur est libre de la gestion réalisée sur ces parcelles. Il peut souscrire des MAEt.
- Prêt à usage : parcelles propriétés du Conservatoire. Mise à disposition gratuite des parcelles sous réserve du respect du cahier des charges.
- Sous-location : parcelles sur lesquelles le Conservatoire est emphytéote. L'agriculteur paie un loyer et est tenu de respecter un cahier des charges.

Les cahiers des charges comportent des engagements tels que le maintien des éléments du paysage et du caractère inondable des parcelles. Le pâturage peut être autorisé en première intervention dans les secteurs de moindres enjeux pour le Râle, cependant la majorité des parcelles agricoles est fauchée en première intervention. Si la date de fauche varie en fonction des cas, la fauche doit être centrifuge. Des bandes refuges sont prévues dans les cahiers des charges lorsque la superficie et la configuration de la parcelle le permettent

Enfin, diverses actions de sensibilisation ont été entreprises en Moyenne Vallée de l'Oise, à destination des agriculteurs et des habitants de la Vallée.

Source : déclinaison régionale du plan national d'action Râle des genets, Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, décembre 2009

EU ADDED VALUE OF THE PROJECT AND ITS ACTIONS

Le rôle des genêts répond aux critères de sélection des programmes Life nature. Il est inscrit à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux et est de surcroît considéré comme prioritaire pour la réalisation de programme Life Nature (List of priority bird species of Directive 2009/147/EC considered as "Priority for funding under LIFE" as agreed by Ornithologists Committee).

L'Etat français a mené un plan national de restauration du Rôle des genêts de 2005 à 2009 et un programme Life a été mené il y a près de 15 ans (RSPB, 1994 – 1996). Le Rôle des genêts a également fait l'objet d'un plan européen d'action (Action plan for the Corncrake in Europe 1996) et fait l'objet d'un plan international d'action (International single species action plan for the conservation of the Corncrake, 2006).

Malgré les actions menées depuis plus de 15 ans en France, la population de rôle des genêts ne cesse de décroître sur le territoire national. Compte tenu des menaces réelles qui pèsent sur la préservation du Rôle des genêts en Europe (les bons effectifs d'Europe de l'Est restent fragiles, notamment avec la mécanisation et l'intensification de l'agriculture) et surtout en Europe occidentale, le projet doit permettre de développer les moyens de maintenir et restaurer la population française, la plus importante d'Europe de l'ouest il y a une quinzaine d'années. Il doit également offrir aux autres pays de l'Union concernés par des problématiques similaires, une analyse de l'échec des mesures mises en œuvre en France et permettre d'adapter tant les mesures agro-environnementales que les actions de restauration et d'entretien des habitats de reproduction. De même, les acquis des programmes dont bénéficie l'espèce dans l'UE doivent être pris en compte et appliqués en France.

Les MAE constituent le pilier du maintien de la gestion des prairies humides naturelles en France et dans plusieurs pays de l'UE. Il est indispensable d'en effectuer le bilan et de mesurer leur effet sur la préservation de l'habitat des espèces prioritaires, dont le rôle. Le présent programme prévoit une méthode d'évaluation des MAE qui sera transposable à d'autres Etats Membres de l'UE. Les résultats attendus de l'analyse permettront de tirer des conclusions quant à la pertinence des MAE et leur impact général pour la protection des habitats prioritaires en Europe. Il en découlera des préconisations pour améliorer le dispositif agro-environnemental actuel.

Le projet constitue une réponse réelle à la préservation de l'espèce, qui, selon la lecture du rapport de la dernière enquête nationale de dénombrement des mâles chanteurs, est clairement menacée de disparition. *« Le risque d'extinction du Rôle des genêts dans la décennie à venir a été évoqué au vu des résultats de l'enquête de 2006. Ce risque reste d'actualité en 2009 et s'est probablement accentué malgré un effectif apparemment stable. Le déclin sur des grands sites est diagnostic d'un dynamisme de population déficitaire. Le succès reproducteur et/ou la survie des individus adultes y ont baissé en raison des menaces qui perdurent ».*

Le projet se localise en France sur les « bastions » actuels et historiques de l'espèce mais il dépasse largement le cadre des sites du projet. En effet, les résultats de nombreuses actions auront une portée nationale et européenne, notamment en Europe occidentale. Les expériences acquises par d'autres projets en Europe et les résultats de ce projet seront largement partagées avec les experts européens concernés par l'espèce, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, en Suède ou encore en Allemagne qui forment le groupe de travail « Rôle des genêts » animé par BirdLife International. Ce groupe qui a contribué au plan d'action international sera notamment sollicité pour intervenir et présenter ses travaux.

BEST PRACTICE / INNOVATION / DEMONSTRATION CHARACTER OF THE PROJECT

LIFE+ Nature projects must complete best practice and/or demonstration
LIFE+ Biodiversity projects must complete demonstration and/or innovation

BEST PRACTICE:

Le projet doit favoriser la mise en œuvre et la valorisation de bonnes pratiques (barre d'envol, respect et entretien des zones « refuges », intérêt des contractualisations MAE....) notamment en s'intéressant en détail aux avantages et inconvénients des mesures agro-environnementales et surtout en dégagant des propositions (sur la base d'éléments récents et factuels) pour les rendre plus efficaces et plus attractives.

Les plans de gestion des prairies acquises et faisant l'objet de conventions de gestion permettront une planification et une pérennisation des actions développées avec les acteurs locaux. Les conventions de gestion qui seront mises en place constitueront des bonnes pratiques exemplaires.

L'édition d'un guide technique des « bonnes pratiques » de gestion des prairies humides est prévue. Il permettra de divulguer plus largement les acquis du programme LIFE et des actions de conservation spécifiques aux vallées alluviales occupées par le Râle des genêts.

DEMONSTRATION:

L'acquisition foncière et la restauration d'habitat de reproduction sont aujourd'hui devenu incontournable pour la conservation de l'espèce, c'est pourquoi le projet développe cet outil et se localise sur trois des principaux bastions de reproduction du Râle des genêts. Les suivis de populations démontreront l'intérêt et le caractère incontournable des acquisitions pour la conservation de l'espèce.

Les actions de restauration des prairies et d'entretien des zones refuges sont également démonstratives car l'expérience acquise sera largement valorisable sur d'autres sites et pour d'autres gestionnaires concernés par le Râle des genêts et des espèces menacées de milieux prairiaux.

La démarche « l'éleveur et l'oiseau » et le travail positif réalisé sur les Basses Vallées Angevines sera démonstratif dans le sens où il regroupe l'ensemble des partenaires concernés par la conservation du Râle des genêts et propose une valorisation des produits agricoles des usagers qui s'impliquent activement pour la préservation de l'espèce. Le programme prévoit de développer cette initiative en Picardie et de valoriser l'expérience sur d'autres sites français concernés par le Râle des genêts.

L'utilisation et le test de la barre d'envol est une action démonstrative d'amélioration des pratiques. Elle doit montrer aux éleveurs que la mortalité due à la fauche est bien réelle mais surtout quelle peut être évitée soit en adoptant les bonnes pratiques existantes, soit en en développant de nouvelles.

La désignation en Réserve Naturelle Régionale des parcelles acquises par la LPO dans les Basses Vallées Angevines ou en Arrêté Préfectoral en Picardie constituera l'une des actions les plus démonstratives du programme de conservation des prairies inondables, puisqu'il s'agit d'une démarche officielle impliquant tant l'état que les élus et acteurs locaux.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B3/3

Cela consacrera le long travail d'animation et de gestion mené sur ces sites et assurera la pérennité du travail de protection mené au profit du Rôle des genêts.

L'ensemble des résultats produits par les études seront largement diffusés, permettant de valoriser au mieux en conservation les nouvelles connaissances acquises sur la biologie du Rôle des genêts.

INNOVATION:

Aujourd'hui, de nombreuses structures impliquées dans la conservation du Rôle des genêts et dans la mise en œuvre des mesures agro-environnementales disposent de données (richesse biologiques des parcelles, localisation des parcelles contractualisées, niveau de contrats, surface contractualisée...) sans que celles-ci soient efficacement exploitables. La création d'une architecture informatique standardisée pour les bases de données des MAE constitue une action innovante pour optimiser l'efficacité des MAE et donc la préservation du Rôle des genêts. Cet outil sera très largement valorisé sur le plan national voire européen le cas échéant.

Le programme présent portera sur l'ensemble des habitats occupés par l'espèce, y compris les milieux potentiels à restaurer et les secteurs parcourus après la reproduction. En plus des prairies de fauche naturelles en bon état de conservation, le milieu de prédilection du rôle lors de la reproduction, les actions de conservation porteront également sur les jachères, la restauration d'anciennes peupleraies et de cultures en vallées alluviales. Il s'agira donc d'une nouvelle reconquête du biotope occupé par le Rôle des genêts.

EFFORTS FOR REDUCING THE PROJECT'S "CARBON FOOTPRINT"

La construction du projet s'est faite en utilisant un maximum les outils de travail et de communication à distance.

Tous les modes de transports en commun seront privilégiés pour les rencontres et séminaires du programme.

Tous les déplacements en voiture se feront à vitesse modérée avec des véhicules à la plus faible cylindrée possible. Ceci afin de limiter la consommation de carburant. Dans la mesure du possible le covoiturage sera systématiquement optimisé.

Dans la mesure du possible, les réunions techniques en petits comités seront réalisées par conférences téléphoniques ou vidéoconférence afin de limiter les déplacements.

Les prestataires externes qui seront retenus pour la fabrication des supports de communication, (plaquette de présentation du projet, lettre d'information...) devront justifier d'une préoccupation environnementale dans les procédés utilisés.

**EXPECTED CONSTRAINTS AND RISKS RELATED TO THE PROJECT
IMPLEMENTATION AND HOW THEY WILL BE DEALT WITH (CONTINGENCY
PLANNING)**

- Une très grande partie des actions nécessite des échanges, de la concertation et de la négociation avec les propriétaires, les usagers (exploitants agricoles) et les structures administratives. Dans un tel contexte certaines actions peuvent prendre du retard et le planning peut être perturbé.
 - ⇒ L'ancienneté, l'intégration dans le tissu socio-économique locale et la légitimité des différents partenaires du programme réduisent ces risques.
 - ⇒ Les structures bénéficiaires sont destinataires de propositions émanant de notaires, de propriétaires ou encore de la SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.
 - ⇒ Jusqu'à présent, sur les précédentes acquisitions, la SAFER a accordé la préférence à la LPO en mettant en avant la pérennité de l'action et l'assurance que les parcelles resteraient à vocation environnementale (le cas s'est présenté au moins une fois). A condition que nous louions ces parcelles aux exploitants agricoles du secteur et que nous en conservions la vocation agricole. Les partenaires n'ont jamais eu et n'ont pas pour objectif de se substituer aux exploitants agricoles bien au contraire, ils cherchent à les maintenir et les aider à améliorer leur système d'exploitation. Partant de ce principe, la SAFER est un partenaire technique qui doit permettre de tisser les liens d'échanges entre les partenaires et les exploitants. Concernant la LPO en Basses Vallées Angevine, une convention existe avec la SAFER depuis 1993. Une remise à jour de celle ci est actuellement à l'étude, ce qui vient conforter la position de la LPO pour l'acquisition des parcelles.
- Pour l'action A04 qui nécessite la manipulation d'individus, les populations doivent être suffisantes afin de ne pas perturber le foyer de reproduction. Il est possible que certaines années le niveau de la population Picarde ne permettent pas une réalisation complète de cette manipulation.
 - ⇒ Cette éventualité a été anticipée dans le nombre d'individus potentiellement manipulables. L'équipement et le suivi d'individu sera sans doute plus important en Basses Vallées Angevines qu'en Picardie et pourront donc compenser un éventuel déficit picard.
- Des événements météorologiques sont susceptibles de venir perturber la reproduction du Râles des genêts et limiter l'accès aux sites. Il peut s'agir de forts événements pluvieux, d'orages ou encore de crues subites. Dans ces conditions, le calendrier prévisionnel pourra être perturbé et certains travaux peuvent être interrompu, reporté ou annulés.
 - ⇒ Le planning prévisionnel tient compte et tend à anticiper les éventuelles conséquences de ces évènements
- Un certain nombre d'évènements peuvent perturber et retarder la coordination du projet chez le coordinateur et les bénéficiaires associés (départ, maladie...)
 - ⇒ Le planning prévisionnel et la composition de l'équipe (savoir faire) tient compte de ce risque et est en mesure de répondre aux éventuelles conséquences de ces évènements. Les éléments sont détaillés à l'action E1.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B4/2

Les risques identifiés ont été pris en compte dans la rédaction du projet et l'élaboration du planning. Les surfaces à acquérir sont ainsi le résultat d'une réflexion sur ce qui est réellement possible d'acquérir et non de ce qui serait intéressant d'acquérir. Les études foncières démarreront dès l'automne 2011 et les acquisitions dès le début de l'année 2012. Le budget d'acquisition et la planification sur toute la durée du programme sont également le résultat de cette réflexion. La rédaction des plans de gestion et les démarches de classement de site sont planifiées pour permettre d'intégrer le maximum de surface acquise durant le programme. L'action de mesure de l'incidence des MAE sur l'habitat de reproduction nécessite des rencontres et des échanges notamment pour s'accorder sur une méthodologie. Ces échanges et réunions de calage sont parfois susceptibles de générer du retard ou pis une mauvaise mise en œuvre des actions et donc la non atteinte des objectifs. Afin d'éviter cet écueil, la première année du projet sera utilisée pour caler la méthodologie et les suivis démarreront seulement la deuxième année.

Il convient également de préciser que la LPO n'a aucune difficulté pour trouver des exploitants agricoles pour exploiter ses parcelles de façon à favoriser l'accueil du Rôle des genêts en période de reproduction. C'est également le cas en Picardie pour le CEN Picardie. Chaque année, la LPO est sollicitée par des exploitants pour savoir si elle dispose de parcelles disponibles à exploiter.

Enfin même si un grand nombre d'actions sont liées, une réflexion a été menée afin que la majorité d'entre elles reste le plus indépendante possible dans leur réalisation et ne soit donc pas impactée en d'éventuels retards sur d'autres actions.

**CONTINUATION / VALORISATION OF THE PROJECT RESULTS
AFTER THE END OF THE PROJECT**

- Which actions will have to be carried out or continued after the end of the project?

L'ensemble des résultats obtenus au travers du programme Life a vocation à être exploité sur le long terme pour la préservation du Rôle de genêt au travers par exemple d'une gestion adaptée pérenne des terrains maîtrisés dans le cadre de partenariats durables avec les exploitants agricoles de ces territoires ou également d'une recherche d'intégration dans les futurs dispositifs agro-environnementaux des conclusions sur la nécessité éventuelle d'amélioration de ces derniers.

En fonction des opportunités offertes et des financements disponibles, les acquisitions visant à acquérir des parcelles notamment pour compléter des blocs existants seront poursuivies. Il s'agit des actions B01 (Maîtrise foncière de 25 hectares de prairies naturelles inondables dans les Basses Vallées Angevines), B02 (Maîtrise foncière de 5 hectares de prairies naturelles en Moyenne vallée de la Charente) et B03 (Maîtrise foncière de 30 hectares de prairies naturelles inondables en Moyenne vallée de l'Oise). Les conventions de gestion seront renouvelées lorsqu'elles arriveront à terme (action B04, Conventions de gestion pour l'entretien des prairies). Les parcelles propriétés de la LPO seront louées avec un tarif modéré (110% des charges foncières acquittées par propriétaire) avec des baux à clauses environnementales. D'autre part, les exploitants sont fortement encouragés à y souscrire des MAE. En Moyenne vallée de l'Oise, la gestion des parcelles agricoles avec clauses environnementales est définie soit dans un prêt à usage à titre gratuit lorsque le CEN Picardie est propriétaire des parcelles soit dans un contrat dit de sous location avec loyer minimal couvrant les taxes et impôts lorsque le CEN Picardie est emphytéote.

Les plans de gestion réalisés sur les acquisitions au cours du programme (A01, Réactualisation du plan de gestion des parcelles LPO dans les Basses Vallées Angevines et A02, plan de gestion des terrains du CEN de Picardie) seront mis en œuvre après celui ci. Par ailleurs, les liens étroits entretenus avec la profession agricole seront conservés notamment au travers l'association des Eleveurs des vallées Angevines et sur les nouveaux territoires notamment de Picardie (action C04, Fédérer les exploitants pour optimiser les actions de conservation de l'espèce).

L'acquisition de données via le radio pistage sera pas prolongée en fonction de la disponibilité de fond propre aux structures, aux bénévoles ou aux éventuelles sources de financement. Les informations recueillies serviront à compléter les préconisations concrètes de conservation de l'habitat de reproduction émises lors du projet.

Les actions de restauration prairies sur d'anciennes peupleraies, culture ou jachères (actions C01, Conversion de 13 hectares d'anciennes peupleraies en prairie permanente et C03, Restauration de cultures et jachères en Picardie) et d'entretien des zones refuges (action C02, Gestion de 2 hectares de roselière et prairies hautes comme zone refuge) seront poursuivies au grès des acquisitions foncières réalisables et des ressources financières mobilisables.

Si elle se révèle positive, l'utilisation de la barre d'envol (action C03) sera largement préconisée dans les sites concernés par le programme et sur tous les autres sites où l'espèce est encore nicheuse.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B5/2

Comme nous l'indiquons plus loin, l'architecture informatique standardisée pour les bases de données des mesures agro-environnementales (action A07) sera largement valorisée après le programme pour concrètement optimiser la mise en œuvre des MAE sur le territoire nationale.

- How will this be achieved, what resources will be necessary to carry out these actions?

Le Plan National d'Actions en faveur du Rôle des genêts devra être reconduit, les coordinateurs et partenaires des déclinaisons régionales auront ainsi entre autres missions de veiller au suivi des fauches, au respect des cahiers des charges et à l'évaluation de l'évolution des conditions d'accueil du Rôle des genêts en particulier sur les sites concernés par le projet de Life Nature. C'est également le rôle des animateurs des sites Natura 2000 (CEN Picardie pour les sites de la Moyenne vallée de l'Oise et des marais de la Souche). Sur les acquisitions LPO et CEN Picardie, les fauches feront l'objet d'une surveillance annuelle en collaboration avec les exploitants.

Certaines actions pourront être poursuivies dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 concernés : animation des mesures agro-environnementales, optimisation de la mise en œuvre des dispositifs MAE sur la base des travaux réalisés dans le cadre du programme (actions A05, A06 et surtout A07), acquisition de barre d'envol (action C03), contribution à la mise en place de déclinaisons de la démarche « l'éleveur et l'oiseau » (action C04),.

La mise en œuvre des plans de gestion (action A01 et A02) se fera par la LPO Anjou et le CEN Picardie via des demandes de financement auprès de l'état sur les Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotope (Moyenne vallée de l'Oise) et auprès de la Région Pays de la Loire pour Réserve Naturelle Régionale (Basses Vallées Angevines).

Pour les acquisitions foncières, les conventionnements (actions B01, B02, B03 et B04) et les mesures d'urgence (action B05) qui se poursuivront, la LPO, la LPO Anjou et le CEN Picardie trouveront des modes de financement notamment à travers des organismes comme les Agences de l'eau (programme national de reconquête des zones humides), les collectivités territoriales ou encore des appels à dons.

Sur la Moyenne vallée de la Charente, la LPO est animateur du site Natura 2000. Nous continuerons donc à développer le maximum d'outils favorables au Rôle des genêts. Dans le même sens, en tant que structure co-animatrice du site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines, la LPO Anjou continuera d'être un acteur actif sur ce territoire.

En Basse Vallées Angevines les sites concernés sont par ailleurs éligibles aux fonds du plan Loire grandeur nature.

En Picardie ces actions seront poursuivies dans le cadre de l'animation des deux sites Natura 2000 (Moyenne vallée de l'Oise et marais de la Souche) : animation des mesures agro-environnementales, évaluation des dispositifs, suivi scientifique. De plus, les sites qui feront l'objet d'une maîtrise foncière dans le cadre du programme seront intégrés au réseau régional de sites gérés à long terme par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B5/3

- Protection status under national/local law of sites/species/habitats targeted (if relevant)

La création d'une réserve naturelle régionale sera réalisée dans le cadre du présent programme (action C05). L'objectif est d'envisager la mise en réserve de la totalité des parcelles de la LPO et des parcelles appartenant aux communes soit près de 1000ha.

Dans le même sens, une action du programme prévoit la mise en place sur certains secteurs d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB, action C06) en Picardie.

- How, where and by whom will the equipment acquired be used after the end of the project?

Tout le matériel de suivi pour radiopistage (action A04) continuera d'être utilisé par les bénéficiaires sur les sites au delà du programme. Il sera principalement utilisé pour suivre le rôle des genêts mais pourra également être mis à contribution pour améliorer la gestion conservatoire d'autres espèces d'intérêt patrimonial.

Les barres d'envol (action C03) seront-elles aussi largement utilisées après le programme. Elles seront systématiquement mises à disposition des agriculteurs qui répondront favorablement aux sollicitations. Une promotion sera poursuivie sur tous les sites afin de développer et essayer de systématiser l'utilisation de cet outil.

Tous les matériels seront utilisés après la fin du programme uniquement et définitivement dans un but de conservation de la nature.

- To what extent will the results and lessons of the project be actively disseminated after the end of the project to those persons and/or organisations that could best make use of them (please identify these persons/organisations)?

Les connaissances acquises au cours du programme feront l'objet de rapports (actions CO1, A05, A03, E05 et E06 et d'articles dans la presse généraliste et spécialisée (action D09). Elles seront également publiées dans des revues scientifiques nationales et internationales (action D09). Les résultats obtenus grâce à l'amélioration des pratiques de fauche seront quant à eux valorisés auprès de la profession agricole notamment via les séminaires (actions D04 et D08). L'ensemble des actions de communication et de valorisation des résultats devront permettre de largement diffuser les modes de gestion favorables au Rôles des genêts (actions D01, D02, D03, D05 et D06).

Enfin, les résultats d'analyse des MAE depuis leur mise en place au cours des années 90 (actions A05 et A06) sera accompagné de propositions concrètes sur l'ensemble des mesures favorables à la conservation du Rôle des genets et les moyens de les prendre en compte dans de futures mesures agro-environnementales devront servir à infléchir les politiques agro-environnementales tant au niveau français qu'eupéen.

A la suite du Life, l'architecture informatique standardisée pour les bases de données des mesures agro-environnementales (action A07) sera disponible librement pour chaque gestionnaire ou animateur de site Natura 2000 concerné par le Rôle des genêts partout en France. Avec cet outil chaque gestionnaire ou animateur pourra désormais optimiser efficacement la mise en place de son dispositif MAE sur son site (surface, localisation, niveau de contrat ...) et aura les moyens de l'améliorer presque en temps réel.

LIFE+ Nature & Biodiversity 2010- B5/4

Tous les rapports et documents de communication seront disponibles en téléchargement sur le site internet du programme. A la fin de celui-ci, tous ces documents seront également disponibles sur le site du Plan National d'Actions en faveur du Rôle des genêts et seront également valorisés via les outils de communication du Plan d'Actions.

Pour la diffusion du guide technique, des documents de communication et des résultats des actions le listing de la LPO sera utilisé. Ce listing de diffusion contient notamment les Agences de l'eau, les Chambres d'agricultures, les Directions Départementales des Territoires et de la Mer, la majeure partie des associations de protection de la nature de France, les membres du réseau des Réserves Naturelles et des Parcs Naturels régionaux...